



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

REUNION DU 13 OCTOBRE 2020

PROCES-VERBAL

Membres présents :

**Monsieur Philippe DE MIRANDA,
Monsieur Christian GUTIERREZ,
Monsieur Claude MICHELLET,
Monsieur Jean-Jacques RICARD,
Monsieur Jean-Daniel SIMONET.**

La réunion débute à 10h00 au siège de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby (LIFR).

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu de la part Monsieur Franck CIBOIS, Directeur Administratif et Financier de la LIFR, des récépissés établis par Madame Claudine LEGROS, Comptable de la LIFR et Franck CIBOIS, Directeur Administratif et Financier de la LIFR, concernant le dépôt, et au contenu des 2 dossiers de candidatures en vue de la 10^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de la LIFR dans le cadre de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur de la LIFR et en conséquence, du Président de cette dernière.

Il apparait plus précisément, que les 2 dossiers de candidatures ont été respectivement déposés dans les conditions suivantes :

- Un premier dossier, remis en mains propres sous pli cacheté par Madame Véronique DUBOIS VINCENT à Madame Claudine LEGROS, Comptable de la LIFR et Monsieur Franck CIBOIS, Directeur Administratif et Financier de la LIFR le 6 octobre 2020 à 11h30 au siège de la LIFR et scellé en présence du remettant, puis mis dans le coffre-fort de la LIFR ;
- Un second dossier, remis en mains propres sous pli cacheté par Messieurs Jean-Loup DUJARDIN et Georges COUDANE à Madame Claudine LEGROS, Comptable de la LIFR et Monsieur Franck CIBOIS, Directeur Administratif et Financier de la LIFR le 6 octobre 2020 à 16h00 au siège de la LIFR et scellé en présence des remettants, puis mis dans le coffre-fort de la LIFR.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt des deux listes de candidatures suivantes :

- **LISTE conduite par Monsieur Florian GRILL ;**
- **LISTE L' «Ovalie de Demain ... C'est Vous », conduite par Monsieur Jean-Loup DUJARDIN.**

En second lieu, la CSOE :

S'agissant de la LISTE Florian GRILL :

- **Constate ,**
 - Qu'elle comprend les noms de 40 candidats ;
 - Que les 40 candidats sont classés du rang 1 au rang 40 ;
 - Que l'un des 40 candidats, Madame Audrey BERTHOUMIEU, est identifié comme étant docteur en médecine et classé avant le 22^{ème} rang ;
 - Que 10 des candidats classés avant le 29^{ème} rang sont des femmes ;
 - Qu'elle est accompagnée :
 - Des copies des pièces d'identités de chacun des 40 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;
 - Des copies des licences actives de dirigeants, délivrées par la FFR ou en son nom aux 40 candidats et en cours de validité avant la date de dépôt des candidatures ;
 - Des candidatures individuelles de chacun des 40 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- **Relève, vérification faite,**
 - De la copie d'une qualification en médecine générale délivrée par l'UNIVERSITE DE PARIS XII à Madame Audrey BERTHOMIEU le 23 février 2009 ;
 - Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires que sont le docteur en médecine et le sportif de haut niveau, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;

S'agissant de la LISTE L' « Ovalie de Demain ... C'est Vous » :

- **Constate ,**
 - Qu'elle comprend les noms de 40 candidats ;
 - Que les 40 candidats sont classés du rang 1 au rang 40 ;
 - Que l'un des 40 candidats, Madame Charlotte GERARD, est identifié comme étant docteur en médecine et classé avant le 22^{ème} rang ;
 - Que 10 des candidats classés avant le 29^{ème} rang sont des femmes ;
 - Qu'elle est accompagnée :
 - Des copies des pièces d'identités de chacun des 40 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures et de celle de Monsieur Pascal LEMONNIER ne figurant pas sur la liste ;
 - De la copie de la licence active de dirigeant, délivrée par la FFR ou en son nom de Madame Charlotte GERARD, et en cours de validité avant la date de dépôt des candidatures ;

- Des candidatures individuelles de chacun des 40 candidats plus celle de Monsieur Pascal LEMONNIER, ne figurant pas sur la liste, matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- Des bulletins n° 3 du casier judiciaire de chacun des 40 candidats plus celui de Monsieur Pascal LEMONNIER ne figurant pas sur la liste.
- **Relève, vérification faite,**
 - De la copie d'une licence FFR pour la saison 2020/2021 délivrée le 2 octobre 2020 mentionnant la qualité de Médecin, de Madame Charlotte GERARD, licence non signée par la titulaire ;
 - Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires que sont le docteur en médecine et le sportif de haut niveau, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;
 - Qu'exception faite de celle de Madame Charlotte GERARD, aucune copie des licences actives de dirigeants n'ait jointe au dossier ;
 - En l'absence des copies des licences actives de dirigeant, la CSOE a décidé, malgré tout, d'effectuer la vérification des licences via le logiciel de la FFR « Oval-e ». Il ressort de cette vérification, que toutes les licences ont été délivrées avant la date limite de dépôt des candidatures (7 octobre 2020) à l'exception de celle de Monsieur Roger LE MEUR classé au 22^{ème} rang, délivrée le 9 octobre 2020 et celle de Monsieur Pascal LEMONNIER, ne figurant pas sur la liste, délivrée le 12 octobre 2020.

Par conséquent, la CSOE conclut :

- **À la recevabilité de la liste de Monsieur Florian GRILL et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats**
- **A l'irrecevabilité de la candidature de Monsieur Roger LE MEUR, entraînant nécessairement en référence à l'article 11 chapitre a) des Statuts de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby, de l'irrecevabilité de toutes les autres candidatures de la liste L'« Ovalie de Demain ... C'est Vous » présentée par Monsieur Jean-Loup DUJARDIN sur laquelle elle figure.**

| LISTE Florian GRILL | |
|------------------------------|----------------------------|
| 01. Florian GRILL | 21. Caroline GRONDIN-TRAN |
| 02. Thierry ALLIESSE | 22. Jean-Charles MASCETTI |
| 03. Peter MACNAUGHTON | 23. Mariane GRUEL |
| 04. Véronique DUBOIS VINCENT | 24. Jean-Michel HUGUET |
| 05. Alain COLLAS | 25. Valérie PHILIPPE |
| 06. Thierry CHEVALIER | 26. Henri TOMAS |
| 07. Elisabeth KARIOTAKIS | 27. Sophie FIEF |
| 08. Pascal GIRAUD | 28. Yves DUBUC |
| 09. Alain TRONQUET | 29. Jean-Francois MICHELON |
| 10. Pierre SALLENAVE | 30. Laurent LAGUERRE |
| 11. Marc Henri KUGLER | 31. Jérôme BOUSQUET |
| 12. Marie Chantal GAY | 32. Yvan DURY |

| | |
|--------------------------|------------------------|
| 13. Michel LAUNAY | 33. André CALAS |
| 14. Michel DESFRERES | 34. Olivier CHARLES |
| 15. Sabine LARCHER | 35. Antoine CHENAIS |
| 16. Jean-Claude GRECO | 36. Alain DALOUS |
| 17. Audrey BERTHOUMIEU * | 37. Jean-Claude SKRELA |
| 18. Bruno CHETOUANE | 38. Jérôme REMY |
| 19. Claire ESCALET | 39. Sandrine CLARY |
| 20. Philippe MARTINEZ | 40. Laurent ZIMMERMANN |

* Docteur en médecine

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel aux candidats figurant en tête d'une liste, ainsi qu'au Secrétaire Général et au Directeur Administratif et Financier de la LIFR, puis publié sur le site internet de la LIFR à la page dédiée à ses travaux.

En outre, la CSOE autorise la LIFR si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La séance est levée à 14h05.

La CSOE

Philippe
DE MIRANDA

Christian
GUTIERREZ

Claude
MICHELLET

Jean-Jacques
RICARD

Jean-Daniel
SIMONET

